

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Lettre encyclique, 209. — Les quatre maximes de saint Paul, 211. — Le bon exemple, 211. — La doctrine, 211. — L'intégrité de vie, 212. — La gravité de la conduite, 212. — Les tristesses de notre époque, 213. — Espérance, 213. — La vente des spiritueux, 214. — Aux parents et aux enfants, 216. — Un monument à Mgr. Bourget, 216. — Léon XIII et l'évêque de Laval, 217. — Mgr Fava évêque de Grenoble, 217. — Document pour l'histoire, 218. — Au Transvaal, 219. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette institution, 222. — Abrégé de l'histoire du Canada, 222. — Calendrier, 224. — Memento hebdomadaire, 224.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

Aux Archevêques, Evêques et au Clerge de France

(Suite)

Assurément, il y a des nouveautés avantageuses, propres à faire avancer le royaume de Dieu dans les âmes et dans la société. Mais, nous dit le saint Evangile (1), c'est au *Père de famille*, et non aux enfants, ou aux serviteurs, qu'il appartient de les examiner et, s'il le juge à propos, de leur donner droit de cité, à côté des usages anciens et vénérables qui composent l'autre partie de son trésor.

Lorsque naguère Nous remplissions le devoir apostolique de mettre les catholiques de l'Amérique du Nord en garde contre des innovations tendant, entre autres choses, à substituer aux principes de perfection consacrés par l'enseignement des docteurs et par la pratique des saints, des maximes ou des règles

(1) Matth., XIII, 52.

de vie morale plus ou moins imprégnées de ce naturalisme qui, de nos jours, tend à pénétrer partout, Nous avons hautement proclamé que, loin de répudier et de rejeter en bloc les progrès accomplis dans le temps présent, Nous voulions accueillir très volontiers tout ce qui peut augmenter le patrimoine de la science ou généraliser davantage les conditions de la prospérité publique. Mais Nous avons soin d'ajouter que ces progrès ne pouvaient servir efficacement la cause du bien, si l'on mettait de côté la sage autorité de l'Eglise (1).

En terminant ces lettres, il Nous plaît d'appliquer au clergé de France ce que Nous écrivions jadis aux prêtres de Notre diocèse de Pérouse. Nous reproduisons ici une partie de la Lettre pastorale que Nous leur adressions le 19 juillet 1866.

“ Nous demandons aux ecclésiastiques de notre diocèse de réfléchir sérieusement sur leurs sublimes obligations, sur les circonstances difficiles que nous traversons et de faire en sorte que leur conduite soit en harmonie avec leurs devoirs et toujours conforme aux règles d'un zèle éclairé et prudent. Ainsi ceux-là même qui sont nos ennemis chercheront en vain des motifs de reproche et de blâme : *qui ex adverso est, veretur, nihil habens malum dicere de nobis* (2).

“ Bien que les difficultés et les périls se multiplient de jour en jour, le prêtre pieux et fervent ne doit pas pour cela se décourager, il ne doit pas abandonner ses devoirs, ni même s'arrêter dans l'accomplissement de la mission spirituelle qu'il a reçue pour le bien, pour le salut de l'humanité et pour le maintien de cette auguste religion dont il est le héraut et le ministre. Car c'est surtout dans les difficultés, dans les épreuves, que sa vertu s'affirme et se fortifie, c'est dans les plus grands malheurs, au milieu des transformations politiques et des bouleversements sociaux, que l'action bienfaisante et civilisatrice de son ministère se manifeste avec plus d'éclat.

(1) *Abest profecto a Nobis ut quaecumque horum temporum ingenium parit, omnia repudiemus. Quin potius quicquid indagando veri aut enitendo boni attingitur, ad patrimonium doctrinae augendum publicaeque prosperitatis fines proficere, libentibus sane Nobis accedit. Id tamen omne, ne solidae utilitatis sit expertus, esse ac vigere nequaquam debet Ecclesiae auctoritate sapientiaeque posthabita.* (Epist. ad S. R. E. Presbyt. Card. Gibbons Archiep. Baltimor., die 22 Jan. 1866.)

(2) Tit., II, 8.

Les quatre maximes de saint Paul

“... Pour en venir à la pratique, nous trouvons un enseignement parfaitement adapté aux circonstances dans les quatre maximes que le grand apôtre saint Paul donnait à son disciple Tite. En toutes choses, donnez le bon exemple par vos œuvres, par votre doctrine, par l'intégrité de votre vie, par la gravité de votre conduite, en ne faisant usage que de paroles saintes et irrépréhensibles.” Nous voudrions que chacun des membres de notre clergé méditât ces maximes et y conformât sa conduite.

Le bon exemple

“ *In omnibus te ipsam præbe exemplum bonorum operum.* En toutes choses, donnez l'exemple des bonnes œuvres, c'est-à-dire d'une vie exemplaire et active, animée d'un véritable esprit de charité et guidée par les maximes de la prudence évangélique; d'une vie de sacrifice et de travail, consacrée à faire du bien au prochain, non pas dans des vues terrestres et pour une récompense périssable, mais dans un but surnaturel. Donnez l'exemple de ce langage à la fois simple, noble et élevé, de cette parole saine et irrépréhensible, qui confond toute opposition humaine, apaise l'antique haine que nous a vouée le monde, et nous concilie le respect, l'estime même des ennemis de la religion. Qui-conque s'est voué au service du sanctuaire a été obligé en tout temps de se montrer un vivant modèle, un exemplaire parfait de toutes les vertus; mais cette obligation est beaucoup plus grande lorsque, par suite des bouleversements sociaux, on marche sur un terrain difficile et incertain où l'on peut trouver à chaque pas des embûches et des prétextes d'attaque....”

La doctrine

“... *In doctrina.* En présence des efforts combinés de l'incrédulité et de l'hérésie pour consommer la ruine de la foi catholique, ce serait un vrai crime pour le clergé de rester hésitant et inactif. Au milieu d'un si grand débordement d'erreurs, d'un tel conflit d'opinions, il ne peut faillir à sa mission qui est de défendre le dogme attaqué, la morale travestie et la justice si

souvent méconnue. C'est à lui qu'il appartient de s'opposer comme une barrière à l'erreur envahissante et à l'hérésie qui se dissimule ; à lui de surveiller les agissements des fauteurs d'impiété qui s'attaquent à la foi et à l'honneur de cette contrée catholique ; à lui de démasquer leurs ruses et de signaler leurs embûches ; à lui de prémunir les simples, de fortifier les timides, d'ouvrir les yeux aux aveugles. Une érudition superficielle, une science vulgaire ne suffisent point pour cela ; il faut des études solides, approfondies et continuelles, en un mot, un ensemble de connaissances doctrinales capables de lutter avec la subtilité et la singulière astuce de nos modernes contradicteurs . . .

L'intégrité de vie

" . . . *In integritate*. Rien ne prouve tant l'importance de ce conseil que la triste expérience de ce qui se passe autour de nous. Ne voyons-nous pas, en effet, que la vie relâchée de certains ecclésiastiques discrédite et fait mépriser leur ministère et occasionne des scandales ? Si des hommes, doués d'un esprit aussi brillant que remarquable, désertent parfois les rangs de la sainte milice et se mettent en révolte contre l'Eglise, cette mère qui, dans son affectueuse tendresse, les avait préposés au gouvernement et au salut, leur défection et leurs égarements n'ont le plus souvent pour origine que leur indisciplinisme ou leurs mauvaises mœurs . . .

La gravité de la conduite

" *In gravitate*. Par gravité, il faut entendre cette conduite sérieuse, pleine de jugement et de tact qui doit être propre au ministre fidèle et prudent que Dieu a choisi pour le gouvernement de sa famille. Celui-ci, en effet, tout en remerciant Dieu d'avoir daigné l'élever à cet honneur, doit se montrer fidèle à toutes ses obligations, en même temps que mesuré et prudent dans tous ses actes ; il ne doit point se laisser dominer par de viles passions, ni emporter en paroles violentes et excessives ; il doit compatir avec bonté aux malheurs et aux faiblesses d'autrui, faire à chacun tout le bien qu'il peut, d'une manière désintéressée, sans ostentation, en maintenant toujours intact l'honneur de son caractère et de sa sublime dignité. "

Nous revenons maintenant à vous, Nos chers fils du clergé français, et Nous avons la ferme confiance que Nos prescriptions et Nos conseils, uniquement inspirés par Notre affection paternelle, seront compris et reçus par vous, selon le sens et la portée que Nous avons voulu leur donner en vous adressant ces Lettres.

Nous attendons beaucoup de vous, parce que Dieu vous a richement pourvus de tous les dons et de toutes les qualités nécessaires pour opérer de grandes et saintes choses à l'avantage de l'Eglise et de la société. Nous voudrions que pas un seul d'entre vous ne se laissât entamer par ces imperfections qui diminuent la splendeur du caractère sacerdotal et nuisent à son efficacité.

Les tristesses de notre époque

Les temps actuels sont tristes ; l'avenir est encore plus sombre et plus menaçant ; il semble annoncer l'approche d'une crise redoutable de bouleversements sociaux. Il faut donc, comme Nous l'avons dit en diverses circonstances, que nous mettions en honneur les principes salutaires de la religion, ainsi que ceux de la justice, de la charité, du respect et du devoir. C'est à nous d'en pénétrer profondément les âmes, particulièrement celles qui sont captives de l'incrédulité ou agitées par de funestes passions, de faire régner la grâce et la paix de notre divin Rédempteur, qui est la Lumière, la Résurrection, la Vie, et de réunir en lui tous les hommes, malgré les inévitables distinctions sociales qui les séparent.

Oui, plus que jamais, les jours où nous sommes réclament le concours et le dévouement de prêtres exemplaires pleins de foi, de discrétion, de zèle, qui, s'inspirant de la douceur et de l'énergie de Jésus-Christ dont ils sont les véritables ambassadeurs, *pro Christo legatione fungimur*, annoncent avec une courageuse et indéfectible patience les vérités éternelles, lesquelles sont pour les âmes les semences fécondes des vertus.

Espérance

Leur ministère sera laborieux, souvent même pénible, spécialement dans les pays où les populations, absorbées par les intérêts terrestres, vivent dans l'oubli de Dieu et de sa sainte reli-

gion. Mais l'action éclairée, charitable, infatigable du prêtre, fortifiée par la grâce divine, opérera, comme elle l'a fait en tous les temps, d'incroyables prodiges de résurrection.

Nous saluons de tous Nos vœux et avec une joie ineffable cette consolante perspective, tandis que, dans toute l'affection de Notre cœur, Nous accordons à vous, Vénérables Frères, au clergé et à tous les catholiques de France, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 septembre de l'année 1899, de Notre Pontificat la vingt-deuxième.

LEO PP. XIII.

La vente des Spiritueux

« L'un de nos fidèles abonnés, maire de sa paroisse, dit le *Pionnier*, nous écrit pour nous demander si le gouvernement peut permettre la vente des liqueurs dans une localité, sans tenir compte de l'autorité municipale.

Nous comprenons qu'il s'agit d'un cas où le Conseil municipal n'accorde pas de licence pour la vente des liqueurs et où un individu n'en persiste pas moins à faire ce genre de commerce.

D'après la législation qui nous gouverne, il paraît que le Conseil municipal ne peut empêcher que la vente en détail et, même en face d'un règlement de prohibition, un magasin de liqueurs en gros peut toujours être établi n'importe où.

Les pouvoirs du conseil municipal sont ainsi limités par la loi et la jurisprudence.

Il peut décréter que la boisson ne sera pas distribuée à petite dose, mais sa défense est impuissante devant la vente à grosse mesure.

Voilà comment il arrive que, dans maints endroits, on peut licitement vendre deux gallons d'alcool, tandis qu'on s'expose à l'amende en en vendant une seule bouteille.

Les amis de la morale qui pensent que la prohibition est capable d'enrayer le vice de l'ivrognerie, sont froissés de cette anomalie qui existe dans nos lois.

Et ils ont raison. Dans une matière qui intéresse le bon ordre et les mœurs comme le trafic des liqueurs enivrantes, les autorités de chaque paroisse devraient être revêtues d'un pouvoir absolu.

Nous n'avons jamais cru à la prohibition générale, telle que la demandent les tempéranciers, mais nous avons toujours été, et nous sommes plus que jamais, en faveur de la restriction et de la réglementation du commerce des boissons par les pouvoirs locaux.

Chaque Conseil Communal devrait être maître et juge souverain sous ce rapport.

Le droit de prohibition, tel que le possèdent nos corporations locales, n'est qu'une misérable farce et un moyen d'enseigner au peuple le mépris de l'autorité.

C'est au parlement fédéral qu'il appartiendrait de faire cesser cet abus, puisque lui seul a le pouvoir constitutionnel de limiter la liberté du commerce.

Pourquoi les tempéranciers ne demanderaient-ils pas cette réforme, qui est parfaitement raisonnable, plutôt que de persister dans leur théorie utopiste de la prohibition absolue ?

Le *Pionnier* n'a que trop raison, cependant il ne dit pas tout.

Ajoutons donc quelques détails sur le fonctionnement de notre loi des licences, qui est relativement bonne.

Vous faites poursuivre un individu vendant de la boisson sans licence, après vous être procuré la preuve du délit.

La cause est inscrite et un mois se passe sans entendre parler de l'affaire.

Vous demandez quelle a été la nature du jugement.

Pas de jugement encore, nous répond-on, la cause ne sera plaidée que le 12 du mois courant.

Cette date passée, vous demandez encore si jugement a été rendu. Cause remise au 25, vous dit-on, avec un petit air ennuyé.

Même question après le 25, et même réponse naturellement Cause remise au 11 du mois prochain.

Il est évident que le vendeur a des parrains.

C'est le temps de poser un pourquoi.

Pourquoi donc ? Cause remise à la demande du défendeur.

Très bien, et merci d'une information qui m'apprend ce que je soupçonnais. Comme un service en attire un autre, je vous informe que si la cause n'est pas plaidée le 11, je m'adresserai directement au Procureur général. Le 11 arrive, et tout marche à souhait. Les tortues semblent avoir des ailes. La cause

est plaidée, et le défendeur est condamné à l'amende.

Enfin, tout est terminé. Plus de correspondances! Le coupable est condamné à l'amende.

Doucement, s'il vous plaît. Vous n'êtes qu'à mi-chemin. Il faut écrire de nouveau, et demander si l'amende a été payée.

Oui, vous répond-on, mais en partie seulement. La balance le sera prochainement, sans plus de précision. Il vous faudra encore correspondre.

C'est ainsi qu'une aussi mince affaire, commencée avant la saison des foins, n'est pas encore terminée, bien que les crêtes de nos montagnes soient déjà couvertes de neige.

Aux parents et aux enfants

—

Un nombre d'élèves de nos collèges et de nos couvents travaillent médiocrement pendant les deux cents jours de l'année scolaire; trop de parents ne cessent de demander des congés extra pour les enfants. On devine le résultat. Mais au lieu de s'accuser eux-mêmes, parents et élèves applaudiront, si une feuille quelconque dénigre l'enseignement de nos collèges et de nos couvents. Sans le travail, il n'y a rien, aucune formation possible. Le travail! c'est le grand talent des neuf-dixièmes des élèves des maisons d'éducation. Mais il n'est guère possible si les parents réclament leurs enfants à tout instant pour une promenade.

Un monument à Mgr. Bourget

—

Mgr Bourget, dont le souvenir est resté si vivace dans la mémoire et le cœur de ses anciens diocésains, aura bientôt une belle et riche statue sur le parvis de la cathédrale de Montréal. Le comité est à l'œuvre, et l'archevêque actuel de Montréal a profité du centième anniversaire de la naissance de l'illustre prélat, pour recommander le projet d'honorer ainsi celui que la Providence avait si visiblement élu pour en faire l'instrument de ses desseins sur le diocèse de Montréal.

Nous avons remarqué dans cette Lettre pastorale un alinéa qui peint Mgr Bourget tout entier, et qu'il nous est agréable de reproduire :

“Si nous entreprenons d'évoquer ici à vos yeux la noble figure de Mgr Bourget ; si nous vous parlons des vertus et des œuvres de celui qu'un représentant du Saint-Siège (1) appelait naguère l'Athanase du Canada, et que le peuple aimait à surnommer un second saint Vincent de Paul, un second saint Charles Borromée, ou plus simplement et plus éloquemment peut-être *le saint évêque*, ce n'est pas que nous entretenions le moindre doute sur l'empressement de votre concours. C'est plutôt dans l'intention de raffermir vos sentiments de filiale gratitude et de satisfaire, en même temps, au persistant désir que nous avons éprouvé, dès notre élévation sur le siège de Montréal, de rendre un public hommage de vénération à l'artisan principal de la magnificence de nos œuvres diocésaines.”

Léon XIII et l'évêque de Laval

“Vous avez lu, lui a dit le Saint Père, dans une récente audience, la dernière Encyclique à la France. Il faut, oui, il faut que ce bon clergé et ce bon peuple se serrent autour de l'évêque, représentant de Dieu parmi eux, gardien et défenseur de Dieu parmi eux, gardien et défenseur de ses droits en même temps que pasteur et protecteur de ceux qui lui sont confiés.”

Mgr Fava, évêque de Grenoble

Mgr Fava, évêque de Grenoble, est mort subitement. On l'a trouvé mort au pied de son lit. La veille au soir, il a visité et béni les nouveaux locaux et l'imprimerie de la *Croix de l'Isère*.

Mgr Fava était né à Evin Malmaison, diocèse d'Arras, le 10 février 1826 : il avait donc 73 ans. Vicaire général de Saint-Denis (île de la Réunion,) Evêque de Saint-Pierre et Fort-de-France, à la Martinique, Mgr Fava fut nommé Evêque de Grenoble, le 3 août 1875.

En 1879, Mgr Fava fut poursuivi comme d'abus, devant le Conseil d'Etat, pour avoir érigé en Basilique l'église de la Salette, en vertu d'une bulle du Pape non enregistrée par le gouvernement.

(1) Mgr Sméulders, deuxième délégué apostolique.

Mgr Fava, le zélé successeur de saint Hugues, a usé sa longue et noble vie à lutter contre tous les ennemis de la sainte Eglise et à défendre, d'une plume toujours prête, les intérêts de la religion. Ses ouvrages contre la Franc-Maçonnerie, cette congrégation diabolique qui prétend dominer le monde, sont très répandus et justement appréciés. Mgr Fava a été un des premiers en France à lever l'étendard contre cette secte malfaisante dont il a dénoncé avec autant de vigueur que d'éclat les abominables programmes.

Document pour l'histoire

Sous le titre : une explication, *Le Soleil* a publié d'intéressants détails parmi lesquels nous cueillons les suivants :

“ S'il ne s'est pas engagé, (M. Pacaud) dans des polémiques personnelles, c'est d'abord parce qu'il considère qu'il lui vaut mieux consacrer tout son travail et toute son énergie à œuvre plus utile, celle de donner à la région de Québec et à son parti un organe qui est en frais de rivaliser avec les plus grands journaux du pays.

“ Mais M. Pacaud est guidé par d'autres raisons qu'il importe de faire connaître, puisque l'occasion s'en présente.

“ Nous n'avons jamais voulu faire la guerre à M. Tardivel, c'est vrai. Et cela malgré mille provocations au directeur du *Soleil*. ”

“ Pourquoi ?

“ Parce que M. Tardivel rend depuis quelques années d'énormes services à la cause libérale.

“ *La Vérité* a très bien accueilli la mission de Mgr Merry del Val, a facilité sa tâche et contribué au résultat que l'on connaît.

La Vérité a assisté le parti libéral à obtenir la nomination d'un délégué permanent.

La Vérité engage les catholiques, au Manitoba, à se garer contre le chef conservateur Hugh John Macdonald qu'elle considère plus dangereux que Greenway.

“ *La Vérité* prêche l'obéissance à l'Encyclique *Affari Vos* que les conservateurs canadiens-français sont en frais de mépriser, en soulevant une nouvelle agitation au sujet de la question des écoles.

“ Enfin, *La Vérité* a publié en tout temps nombre d'articles qui ont été reproduits avec empressement par *Le Soleil*.

“ Nous avons même offert à M. Tardivel une colonne dans *Le Soleil*, chaque semaine, lui promettant parfaite liberté dans l'expression de ses opinions.

“ Le directeur de *La Vérité* n'a pu accepter à cause d'un surcroît d'ouvrage.

“ M. Pacaud eût-il été justifiable, pour venger une injure personnelle, d'engager *Le Soleil*, organe de parti, à faire la guerre à *La Vérité*, et à repousser ainsi son concours ?

Au Transvaal

La colonisation du sud de l'Afrique a commencé par le Cap de Bonne Espérance. La Compagnie Hollandaise des Indes eut l'idée d'y établir, en 1652, un point de ravitaillement pour ses navires qui allaient aux colonies si importantes que les Hollandais possédaient aux Indes. Le commandant de ce nouveau poste vint s'y établir avec sa famille et une trentaine de soldats. Un fort fut construit et des baraquements abritèrent le gouverneur et sa troupe à l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville de Cape-Town.

Les colons vinrent peu à peu s'établir autour du fort, puis s'avancèrent dans l'intérieur du pays à mesure que leur nombre s'accroissait.

L'œuvre était mûre pour que les Anglais s'en emparassent dans l'intérêt de leur compagnie des Indes.

En 1780, ils en furent empêchés par Suffren, qui battit l'escadre envoyée pour la conquête et débarqua une troupe de 2 000 Français venus au secours des Hollandais.

En 1795, au moment où les Français s'emparèrent de la Hollande, les Anglais mirent la main sur la Colonie du Cap. Obligés de la rendre en 1802, ils la reprirent quatre ans plus tard et pour toujours.

Désireux d'échapper à la domination anglaise qui menaçait leur nationalité, un grand nombre de colons hollandais, des cultivateurs (c'est la signification du mot boër) attachèrent à leurs chariots leurs longs attelages de bœufs et poussèrent jusqu'au Natal et dans la région qui prit le nom d'Etat d'Orange.

L'Angleterre ayant continué ses annexions et ayant absorbé ces nouvelles colonies, les Boërs continuèrent leur marche vers le Nord-Ouest et allèrent fonder l'Etat du Transvaal, sous la conduite de Prétorius, qui devint chef de la nouvelle république et devait donner son nom à la capitale.

L'indépendance du Transvaal avait été reconnue en 1852 par la Grande-Bretagne. Mais les prétextes d'intervention dans les affaires intérieures du Transvaal ne manquèrent pas, et, en 1877, un commissaire anglais accompagné d'environ 30 hommes se présenta à Prétoria.

Les Boërs comprirent que, derrière ce simple commissaire, se tenait la force du puissant empire britannique. Ils se soumirent, à la condition de conserver leur langue nationale. Leurs demandes furent tenues pour non avenues : ils se révoltèrent. L'Angleterre a été obligée de reconnaître leur indépendance en 1884, en conservant un droit de *veto* sur les conventions conclues entre le Transvaal et les puissances étrangères.

Le président actuel de la république du Transvaal est Mr Krüger. Il a fait partie, avec Prétorius et le général Joubert, chef actuel de l'armée boër, du gouvernement qui a conservé à la république Sud-Africaine son indépendance.

Le président Krüger ou "l'oncle Paul," comme l'appellent ses concitoyens, né en 1825, est fils d'un fermier hollandais. Il a contribué à la fondation de la république du Transvaal, en 1852.

Quoiqu'il occupe depuis cette époque une place importante dans la nouvelle république, il n'a rien perdu de son extérieur de brave fermier hollandais, et porte avec gaucherie le large ruban vert, symbole de ses hautes fonctions de président. Sous ces allures rustiques, le président Krüger cache une finesse de véritable diplomate et une énergie peu commune.

La superficie du Transvaal est d'environ 3000000 kilomètres carrés, soit plus de la moitié de la France. Le nombre des habitants est estimé actuellement à près de 800,000.

Le Transvaal est enclavé entre les possessions anglaises et portugaises du sud de l'Afrique. Il communique avec l'extérieur par la baie de Delagoa, qui est reliée à Prétoria par un chemin de fer. Aussi les Anglais ont-ils cherché plus d'une fois à s'emparer de ce point qui eût mis le Transvaal à leur merci.

La capitale, Prétoria, ne compte que 8 000 habitants, tandis

que la ville de Johannesburg, fondée à peine depuis dix ans, en compte plus de 40 000.

Le sol est des plus favorisés pour la production. Les céréales viennent à merveille dans le sillon creusé par le charrue, le tabac transvaalien jouit d'une grande réputation dans le Sud africain, le climat convient surtout aux oranges, aux citrons et aux fruits des pays chauds; cependant, les fruits du Nord, pommes et poires, viennent très bien dans la province de Prétoria.

La grande richesse du Tranvaal, celle qui a excité les convoitises anglaises, vient des mines qui s'y trouvent en abondance. La houille, le fer, le cuivre, le plomb argentifère y sont exploités.

L'or y a été découvert dès 1867. En 1885, des gisements, d'une richesse inouïe, y furent reconnus, et attirèrent l'attention de tous les spéculateurs. Une foule d'aventuriers se précipitèrent vers ces sources de richesses.

En 1893, la production totale de l'or au Transvaal s'élevait à 45 000 kilos.

C'est de ces régions que partit le microbe de la fièvre de l'or propagée dans l'Europe civilisée par les agioteurs.

On avait vu une Compagnie anglaise acheter pour 11 millions une exploitation minière qui avait coûté à son propriétaire quelques milliers de francs, en extraire 25 millions d'or en cinq ans, et distribuer à ses actionnaires un dividende de 8 millions. Une autre Société avait partagé, entre les quelques mineurs enrichis qui l'avaient commanditée, 14 millions dans la même période d'années.

La spéculation effrénée, encouragée par ces opérations fantastiques, aboutit souvent à des désastres financiers.

En dehors des centres miniers où le fleuve d'or opère la transtormation des mœurs, les Boërs sont restés les collons hollandais du XVII^e siècle. Membres, pour la plupart, comme le président Krüger, de la secte des Doppers, ils sont foncièrement hostiles aux innovatiens.

Lorsque la famille s'est accrue, elle se divise. On entasse des meubles, des objets de ménage sur de grossiers chariots qui roulent en grinçant et en criant à travers les terres rocailleuses et les broussailles, les sables et les marais où les roues s'enfoncent dans la vase.

Pour traîner ces lourds véhicules, les émigrants attellent dix, douze, seize paires de bœufs que le conducteur excite avec un fouet de plusieurs mètres de longueur. Au passage des rivières, par les gués, un jeune garçon se jette à la nage pour entraîner l'attelage et l'empêcher de se laisser aller au courant.

Vers le milieu de ce siècle, l'étendue du domaine d'une seule famille était fréquemment de plus de 2000 hectares.

**Les finissants du Petit Séminaire de Québec
depuis la fondation de cette institution.**

	1735	
Ls. Joseph Mercereau, P.		L. S. Frichet.
Thos. Marquiron, P.		Eustache de Lotbinière.
Frs. Guillory, P.		Jos. R. Dolbec.
	1736	
Isidore Marsolet, R.		Gaspard Dunière, P.
	1737	
J. F. Perrault, P.		H. M. Camien Lataille, P.
	1739	
Thos. Blondeau.		J. B. Fréchette, P.
J. B. Maurisseau, P.		
	1741	
F. X. N. M. Brassard, P.		Amable S. Raisenne, P.
Frs. Petit, P.		J. P. Chasle.
Frs. Jonquière, P.		
	1742	
Antoine M. Porlier, P.		P. M. Garand St Onge, P.
F. Maurisseau de Boismorel, P.		P. Chauffour, P.
J. F. Youville de la Découverte, P.		
Alexis Leclair, P.		
	1743	
Chs. Carpentier, P.		J. A. R. de Lamville. P.
	1745	
P. Cressé Courval.		

(A suivre)

Abrégé de l'Histoire du Canada.

1608 — Deuxième visite de Champlain. Fondation de Québec, premier établissement permanent du Canada. On dit que ce nom vient du mot sauvage "Kébec," signifiant étroit passage. 28 colons hivernèrent là avec Champlain.

1611 — Etablissement d'un poste de trafic à Hochelaga (Montréal). Arrivée des jésuites à Port Royal.

1613 — Fondation de St-Jean de Terre-neuve. La rivière Ottawa découverte par Champlain.

1617 — Le Canada envahi par les Iroquois.

1620 — Population de Québec, 60 personnes.

1621 — Première mention du nom de la "Nouvelle-Ecosse" dans un acte de concession à sir W. Alexander par le roi Jacques I. Premier code de lois promulgué à Québec.

1624 — Premier établissement anglais à la Nouvelle-Ecosse.

1625 — Arrivée des Jésuites en la Nouvelle France.

1627 — Le Canada octroyé à la compagnie des 100 associés par le roi de France. Système féodal établi au Canada.

1629 — Juillet. Prise de Québec par les Anglais sous le commandement de sir David Kirke. 117 personnes y hivernent.

1632 — Le Canada, le Cap Breton et l'Acadie rendus à la France par le traité de St-Germain-en-Laye. Première école ouverte en Canada, à Québec.

1634 — 4 juillet. Fondation des Trois-Rivières. 13 août. Fondation de Sorel.

1635 — Sillery fonde le collège des jésuites à Québec. Découverte du lac Michigan par Nicolet. Mort et inhumation de Champlain à Québec.

1639 — Couvent des Ursulines fondé à Québec.

1640 — Découverte du lac Erié par Chaumont et Brébeuf, S.J.

1642 — Fondation de Ville Marie (Montréal) par de Maisonneuve.

1642-1667 — Fréquentes et sérieuses guerres entre les Français et les Iroquois.

1647 — Découverte du lac St-Jean.

1651 — Expédition à la baie d'Hudson.

1654 — Prise de l'Acadie par les Anglais.

1659 — Mgr de Laval, premier évêque catholique du Canada, arrive de France. Découverte du lac Supérieur par des trafiquants français.

1663 — Dissolution de la Compagnie des 100 associés. Gouvernement royal établi. Premières cours de justice.

1664 — Concession de seigneuries.

1667 — L'Acadie rendue à la France par le traité de Breda. Population blanche de la Nouvelle-France, 3,218 âmes.

- 1670 — Fondation de la compagnie de la baie d'Hudson.
 1672 — Comte de Frontenac nommé gouverneur. Population
 6.705
 1673 — Fondation de Cataraqui (Kingston).
 1689 — Massacre des habitants de Lachine par les Iroquois.
 (A suivre)

Calendrier

26	DIM.	b	XXIV et dernier ap. la Pentecôte, V nov. S. Sylvestre, abbé, <i>Kyr. des abts. Vép. à cap. du suivant, mém. du préc. et du dim.</i>
27	Lundi	b	S. Léonard de Port Maurice, confesseur. (26)
28	Mardi	trv	De la fête.
29	Merc.	trv	De la Vigile.
30	Jeudi	r	S. André, apôtre, 2 ^e cl.
1	Vend	trv	De la fête.
2	Samé	r	Ste Bibiane, vierge et martyre.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Deschambault, le 27 ; à S. André, le 29 ; à l'Asile S. Michel, le 1^{er} décembre ; à la Basilique, le 3. — On demande, moyennant paiement, les numéros de la *Semaine Religieuse*, en date du 27 février et du 30 avril 1892. — Mgr Fèvre propose dans le *Mouvement catholique* la dissolution des partis. Cet écrit est une réponse au *Monde canadien* et probablement le commencement d'une discussion sur cette matière.

On lit dans la dernière livraison des *Missions catholiques* de Lyon :

Sa Sainteté a également nommé coadjuteur de Mgr Rogers, évêque de Chatham, M. Thomas Barry, né en 1841 dans ce diocèse dont il était vicaire général.

Mgr Elphège Gravel, évêque de Nicolet (Canada), a reçu pour coadjuteur M. Joseph Brunault, docteur en théologie, directeur du Petit-Séminaire de Nicolet, né à Saint-David, dans le dit diocèse, le 10 janvier 1857.

M. Thimothée Casey, né en 1863 au Nouveau-Brunswick, a été nommé coadjuteur de Mgr Jean Sweeny, évêque de Saint-Jean du Nouveau-Brunswick.